

Conditions cadres – «Déduction directe des subventions pour les appareils électroménagers à bon rendement énergétique»

1. Informations générales sur le programme d'encouragement de ProKilowatt et ewz

L'Office fédéral de l'énergie (OFEN), ProKilowatt et la compagnie d'électricité de la ville de Zurich (ewz) ont mis en place un programme d'encouragement à partir du 1^{er} mars 2021, afin de motiver les propriétaires immobiliers, les coopératives de construction, les administrations ainsi que les particuliers à acheter des appareils électroménagers avec un meilleur rendement énergétique. Une partie des frais supplémentaires engagés pour les propriétaires d'appareils au bon rendement énergétique est ainsi prise en charge et cela favorise en bout de chaîne des coûts d'électricité plus bas pour les consommateurs finaux.

Les subventions sont attribuées pour une sélection d'appareils électroménagers au bon rendement énergétique et marqués de la nouvelle étiquette énergétique (<https://newlabel.ch/fr/>) introduite le 1^{er} mars 2021. Les plans de cuisson à induction et les sèche-linge sont également subventionnés dans le cadre du programme d'encouragement d'ewz.

Afin de faciliter le déroulement des programmes d'encouragement, la coordination des programmes a été confiée à Topten GmbH par la Confédération et la ville de Zurich. (www.topten.ch)

Sanitas Troesch SA est un partenaire d'installation reconnu de Topten GmbH et est habilitée à attribuer directement les subventions aux propriétaires immobiliers, aux coopératives de construction, aux administrations ainsi qu'aux particuliers. Cela évite à l'acheteur de remplir des formulaires et le montant est directement déduit du montant net lors de l'établissement de la facture.

Trouvez de plus amples informations sur www.topten.ch/immo.

2. Règles pour les demandeurs de subventions

- L'emplacement prévu pour l'appareil doit se trouver en Suisse (le lieu d'installation est déterminant): pour bénéficier des subventions d'ewz, l'emplacement de l'appareil doit se trouver dans la ville de Zurich ou dans certaines communes du canton des Grisons (cf. <https://www.ewz.ch/de/ueber-ewz/portrait/engagement/2000-watt-gesellschaft.html>).
- Les clients du Liechtenstein ne sont pas éligibles aux subventions.
- Seuls les clients finaux sont autorisés à percevoir des subventions (propriétaires immobiliers, coopératives de construction, administrations mandatées par le propriétaire, particuliers).
- Les revendeurs ne sont pas autorisés à percevoir des subventions.
- La demande d'autres subventions publiques n'est pas autorisée (p. ex. double subvention).
- Seuls les appareils achetés à partir du 1^{er} mars 2021 sont éligibles à une subvention.
- Un versement direct en espèces des subventions par Sanitas Troesch SA est exclu.
- Les subventions versées doivent être remboursées en cas d'annulation ou de retour de la commande à Sanitas Troesch SA.
- Les subventions perçues sur la base d'informations fausses ou incomplètes ou en raison du non-respect des conditions cadres peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement de la part de Sanitas Troesch SA. Les clients peuvent alors être exclus de toute participation ultérieure au programme d'encouragement. L'introduction d'une procédure civile/pénale reste possible.

3. Appareils électroménagers éligibles à une subvention

	Catégories d'appareils	Subvention		Critères d'éligibilité	Zone d'encouragement**
	Réfrigérateurs et congélateurs	CHF 70.–		Classe énergétique: A - D	Dans toute la Suisse, ZH/GR
	Lave-vaisselle	CHF 70.–		Classe énergétique: A - B	Dans toute la Suisse, ZH/GR
	Lave-linge < 8 kg maison individuelle et logement collectif	MI*	CHF 70.–	Classe énergétique: A - D	Dans toute la Suisse, ZH/GR
		LC*	CHF 250.–		
	Lave-linge ≥ 8 kg maison individuelle et logement collectif	MI*	CHF 70.–	Classe énergétique: A - B	Dans toute la Suisse, ZH/GR
		LC*	CHF 250.–		
	Sèche-linge maison individuelle	CHF 100.–		Classe énergétique: A+++ Classe de condensation: A	ZH/GR
	Sèche-linge logement collectif	CHF 100.–		Classe énergétique: A++ à A+++ Classe de condensation: A	ZH/GR
	Plans de cuisson à induction	CHF 25.–		Technologie à induction	ZH/GR

* MI : Maison individuelle / LC : Logement collectif

** Dans toute la Suisse: programme d'encouragement // ZH/GR: programme d'encouragement d'ewz

Tous les modèles éligibles à une subvention sont présentés sur www.topten.ch.

4. Informations sur les démarches pour l'obtention de subventions

- Les clients commerciaux issus des domaines des propriétaires immobiliers, des investisseurs, des coopératives de construction, des administrations (autres sur demande, revendeurs exclus) doivent être préalablement approuvés et enregistrés par Sanitas Troesch SA pour l'obtention directe de subventions.
- Pour les clients connectés, les subventions correspondantes sont automatiquement et directement déduites du montant net et sont indiquées séparément lors de l'établissement de l'offre ou de la facture pour les appareils donnant droit à des subventions.
- Pour les commandes terminées, aucune subvention ne peut plus être versée rétroactivement par Sanitas Troesch SA. Pour cela, les clients doivent faire une demande directement auprès de Topten (www.topten.ch/immo).
- Seul le lieu d'installation de l'appareil est déterminant pour le choix du programme de subvention.

5. Remarques sur le financement des programmes d'encouragement

Le financement pour le programme d'encouragement ProKilowatt est financé par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN). Il a été lancé en mars 2021 pour une durée de 3 ans et dispose d'un budget de 2,5 millions de CHF.

Pour les appareils installés dans la ville de Zurich ainsi que dans quelques communes du canton des Grisons, le financement est pris en charge par la ville de Zurich dans le cadre des objectifs de la société à 2000 Watts. De plus amples informations et un aperçu des communes participantes sont fournis sur le site <https://www.ewz.ch/de/ueber-ewz/portrait/engagement/2000-watt-gesellschaft.html>.

Sanitas Troesch SA informe ses clients de manière anticipée de l'épuisement prochain d'un programme d'encouragement.

6. Remarques sur la protection des données

Le client accepte que les données suivantes soient transmises à des fins de suivi à Topten, ProKilowatt, l'Office fédéral de l'énergie et ewz en cas d'inscription pour l'obtention directe de subventions par Sanitas Troesch SA.

- Date de vente
- Nom du client
- Produit vendu (y compris EAN, marque, etc.)
- Prix d'achat net
- Numéro de facture
- Code postal et lieu d'installation

Pour des contrôles ponctuels, des informations sur les ventes (factures des appareils) peuvent être transmises à Topten, ProKilowatt, l'Office fédéral de l'énergie et ewz. Une fois les contrôles ponctuels effectués, les données des clients sont entièrement supprimées par Topten, ProKilowatt, l'Office fédéral de l'énergie et ewz.

7. Conclusion

Les conditions des programmes d'encouragement ProKilowatt et ewz peuvent être révisées à tout moment. Ce règlement peut en outre être adapté en conséquence. Les règles en vigueur au moment de l'établissement de la facture sont déterminantes.